

EXTRAIT DE DELIBERATION N°20

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 SEPTEMBRE 2025

- Nombre de membres en exercice : 22
- Nombre de membres présents : 17
- Nombre de membres représentés : 4
- Quorum : 11

Désignation par les membres du CA de deux personnalités extérieures au CA de SUPMICROTECH

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D 719-47-1 à D 719-47-7 ;

Vu les statuts de SUPMICROTECH et notamment son article 8 ;

Considérant que conformément à l'article 8 des statuts de SUPMICROTECH, le conseil d'administration, composé d'un ensemble de 24 membres, comprend 8 personnalités extérieures comme suit :

Deux représentants des collectivités territoriales, l'un du conseil régional Bourgogne Franche-Comté et l'autre de la communauté d'agglomération du grand Besançon ;

Un représentant de l'association des anciens élèves de l'École ;

Cinq personnes désignées à titre personnel et en raison de leurs compétences dans les domaines scientifique, technique, industriel, économique, culturel ou associatif, par les membres élus du conseil d'administration sur proposition du directeur.

Considérant que les cinq personnalités extérieures « intuitu personae » du conseil d'administration sont désignées, par les membres élus du conseil d'administration par les membres élus du conseil d'administration sur proposition du directeur ;

Considérant que ces 8 personnalités extérieures doivent comprendre autant de femmes que d'hommes. En conséquence, le choix final des personnalités extérieures « intuitu personae » doit tenir compte de la répartition par sexe des personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales et l'association qu'elles représentent ;

Considérant qu'au regard des personnalités d'ores et déjà désignées, les membres du conseil d'administration sont appelés à désigner 2 femmes ;

Considérant qu'il convient au préalable d'arrêter les modalités de vote.

Article 1 – Principes de désignation

Les membres du conseil d'administration en exercice adoptent à l'unanimité le principe d'un scrutin plurinominal à un tour à la majorité relative via un vote en ligne à bulletin secret pour la désignation des personnalités extérieures ;

Article 2 -Désignation des personnalités extérieures au CA

Il est procédé au vote.

Madame **Marie-Christine GROCQ-PARRUITTE**

- **Non-participation au vote :**
- **Abstention :**
- **Suffrages exprimés : 16**
 - **Pour : 16**
 - **Contre :**

Madame **Claire COPPI**

- **Non-participation au vote :**
- **Abstention :**
- **Suffrages exprimés : 16**
 - **Pour : 16**
 - **Contre :**

À l'issue des votes, les résultats sont proclamés par le directeur général des services.

A la majorité relative des votants, sont désignés membres du conseil d'administration de SUPMICROTECH- en qualité de personnalités extérieures « intuitu personae » dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes :

- Madame **Marie-Christine GROCQ-PARRUITTE**
- Madame **Claire COPPI**

Fait à Besançon, le 18 septembre 2025

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM

